

104 F
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 53 Avenue Victor Hugo
75116 Paris
977 883 495 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 26/05/2025

Le vingt-six mai 2025,

GGC Luxembourg SICAV-SIF, agissant au titre du compartiment European Real Estate I, société en commandite par actions à capital variable de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B220646, représentée par GGC Luxembourg GP Sàrl, elle-même représentée par Monsieur Melhem Samaha agissant en leur qualité de gérant de catégorie A, et Monsieur Christoph Lanz et Monsieur Pietro Longo agissant en leur qualité de gérant de catégorie B, dûment habilités à l'effet des présentes,

Propriétaire de la totalité des 1 000 actions composant le capital social de la Société 104 F,
Associée unique de la Société 104 F,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION - CONTINUITE DE L'ACTIVITE

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président, l'associée unique statuant par application de l'article L 225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuvés par l'associée unique ce jour, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide de ne pas dissoudre la Société et de continuer son activité.

DEUXIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

L'associée unique

GGC Luxembourg SICAV-SIF,
Représentée par GGC Luxembourg GP Sàrl, elle-même représentée par Monsieur Melhem Samaha et Monsieur Christoph Lanz